

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 19 novembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

*L'an deux mil vingt et un, le vendredi dix-neuf novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 novembre 2021*

**PRÉSENTS :** M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme et MM Jérôme BOUCHET, Isabelle PETITJEAN, Martial VIOLLET, Maire-Adjoints – Mmes et MM Véronique DAVID, Franck MAINARDIS, William PEACOCKE, Daniel RODRIGUES, Marie SIMONCINI, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mmes et MM. Olivier COTTRAY (procuration à Daniel RODRIGUES), Carl DEVOUASSOUX, Catherine INGRES, Justine PERRAUT (procuration à Marie SIMONCINI)

Secrétaire de séance : Mme Marie SIMONCINI

**74/2021** **Objet : Décision Modificative numéro 2 pour le Budget Général**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire :

- de régulariser les crédits qui sont insuffisants en section d'investissement pour les chapitres suivants :
  - 20 – immobilisations incorporelles : la mise en place du prélèvement automatique pour le portail famille non prévue dans le forfait de la mise en place initiale,
  - 27 – autres immobilisations financières : pour ajuster le montant de l'annuité versée à l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie pour le portage de l'acquisition du bâtiment Edimontagne,
- afin d'équilibrer avec les dépenses, en constatant une recette supplémentaire de 590 € sur le chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves pour le versement du fonds de compensation de la T.V.A. sur les dépenses d'investissement réalisées en 2021.

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Articles	Libellés		
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves			
10222	F.C.T.V.A.		+ 590,00
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles			
2051	Concessions et droits similaires	+ 390,00	
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières			
27638	Autres établissements publics	+ 200,00	
TOTAL		590,00	590,00

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- VALIDE la décision modificative numéro 2 dans les conditions définies ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

*Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 10/12/2021 et de sa publication le 10/12/2021.*

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an susdits.*

*Au registre, suivent les signatures des membres présents. Pour extrait conforme.*

Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens – www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.